

# Les Belges aussi ont soutenu les réfugiés hutus en fuite au Congo

Colette Braeckman

Le Soir Blog, 18 février 2021

Lorsqu'en août 1994, alors que se termine l'Opération Turquoise, les militaires français encadrent le gouvernement intérimaire hutu et aident des génocidaires à gagner le Zaïre de Mobutu, une histoire se termine, une autre ne fait que commencer.

En effet, plus d'un million et demi de réfugiés, encadrés par leurs anciennes autorités politiques, les ministres mais aussi les bourgmestres, s'installent dans des camps qui depuis le Nord Kivu jusqu'au sud de Bukavu s'égrènent tout le long de la frontière entre le Zaïre et le Rwanda. Contrairement aux règles internationales qui exigent une distance de plus de 50 km avec la frontière du pays d'origine, les camps s'installent à portée de fusil du Rwanda et sont pris en charge par l'aide humanitaire internationale. Le HCR reconnaît que, compte tenu de la rapidité de l'exode et de la masse humaine, il a été obligé de collaborer avec les anciennes autorités po-

litiques rwandaises qui maintiennent l'ordre dans les camps et empêchent ceux qui le souhaiteraient de rentrer au Rwanda.

Très vite, les éléments armés, militaires et miliciens, imposent leur autorité dans les camps, organisent des entraînements, frappent les civils d'un « impôt de guerre », payé par des prélèvements sur les rations alimentaires ou sur ce que gagnent les réfugiés qui trouvent à s'employer auprès des Congolais. Au fil des mois, Amnesty International et Human Rights Watch s'inquiètent de la militarisation des camps, dénoncent la complicité des militaires congolais dans les trafics d'armes et le HCR finit même par payer 1500 militaires de la Division spéciale présidentielle pour qu'ils assurent la surveillance des camps, une tâche dont il s'acquitteront avec zèle...

Les anciens dirigeants politiques rwandais ne sont dépourvus ni de

moyens (ils sont partis en emportant les coffres de la banque du Rwanda...) ni d'amis. Pierre Galand, qui était à l'époque président du CNCD, (Centre national de coopération au développement) se souvient avoir été chargé par les Nations Unies d'un rapport sur le financement international du génocide, ce qui lui permit de découvrir des ordres de paiement pour acheter des armes, émis depuis les camps de réfugiés à l'adresse de la Banque nationale du Rwanda.

Si les Français s'activaient autour des camps, les milieux démocrates chrétiens belges qui avaient soutenu la révolution hutue depuis l'indépendance ne demeuraient pas passifs : nombre d'ONG belges travaillaient dans les camps, aveugles aux recrutements de futurs combattants, tandis que des militaires belges à la retraite avaient été engagés par Caritas ou la Croix Rouge pour contribuer à la logistique. L'un d'entre nous confia un jour que, dans l'un des « blindés » (tentes de branchages couverts de toile abritant les réfugiés) il avait découvert des pièces d'un uniforme appartenant à l'un des casques bleus belges ayant été assassinés au camp Kigali...

Pierre Galand se souvient aussi qu'à cette époque, le gouvernement dirigé par Jean-Luc Dehaene (CVP) donna instruction au secrétaire d'Etat belge à la Coopération, Reginald Moreels, (CVP) de re-

prendre la coopération avec le Zaïre de Mobutu, malgré la rupture officielle. Ce qui permit aux appareils belges apportant de l'aide humanitaire aux réfugiés de recevoir l'autorisation de survoler le Congo et de se poser à Goma, un aéroport alors contrôlé par les Français. Des témoins présents au déchargement se souviennent avoir vu, en plus des colis d'aide alimentaire, des cargaisons d'armes qui occupaient la moitié de la soute, mais Reginald Moreels déclara tout ignorer de cette affaire qui fut promptement étouffée.

Lorsque, quelques mois plus tard, le secrétaire d'Etat se rendit au Rwanda (et que nous faisons partie du groupe de journalistes invités à l'accompagner) sa première destination, sitôt arrivé à Kigali, fut la prison dite 1930, (date de sa construction par les Belges), où se trouvaient les principaux responsables du génocide. Gagnant le fin fond de la prison, applaudi au passage, le secrétaire d'Etat, durant de longs moments, s'entretint avec les anciens ministres et bourgmestres qui « tenaient salon » au milieu de la masse des détenus qui nous regardaient fixement. A la sortie, Moreels s'étonna d'être reçu assez froidement par les nouvelles autorités.

Par la suite, Paris et Bruxelles unirent leurs efforts pour faire pression sur Kigali, au nom de la « réconciliation », poussant le nouveau ré-

gime à dialoguer avec des Hutus se présentant comme porte parole des réfugiés au Zaïre. Ces derniers étaient considérés comme plus représentatifs que les « Hutus modérés » présents au sein du gouvernement rwandais. Les personnalités qui s'étaient opposées au génocide étaient alors appelées « Hutus de service ».

Au sein de l'Union européenne, Belges et Français unirent également leurs efforts pour que la commissaire européenne Emma Bonino (nommée avec le soutien de Paris) s'active sans compter pour acheminer vers les réfugiés hutus au Zaïre aide alimentaire et équipements. Lorsqu'en 1996 les camps furent dispersés lors de l'offensive militaire qui allait mettre fin au règne de Mobutu et que les réfugiés qui refusaient de rentrer au Rwanda se lancèrent sur les pistes en direction de Kisangani, Mme Bonino se rendit à Tingi Tingi. Là, fortement émue par des enfants qui lui avaient été présen-

tés, elle s'adressa à la presse en traitant de « bourreau » Laurent Désiré Kabila, alors porte parole des « envahisseurs ».

En 1994, l'Internationale démocrate chrétienne avait envoyé une délégation à Bukavu, d'où elle conclut son séjour en déclarant : « nous avons été frappés par la capacité des réfugiés à s'organiser démocratiquement. Les chefs de camps sont appelés à être élus ou confirmés à Bukavu tandis que les réfugiés ont déjà désigné leurs représentants au niveau des quartiers. »

Si les Français sont souvent mis en cause pour leur aveuglement et pour le soutien apporté aux génocidaires hutus, il faut rappeler qu'ils n'étaient pas seuls : la démocratie chrétienne belge leur tenait compagnie. Il faut rappeler aussi que si le crime de génocide est imprescriptible, la complicité l'est également.